

**Procès-verbal de la réunion du C.R.T., secteur des jeunes  
de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets, tenue le 27 novembre 2018 à 14 h 45  
au Centre administratif de Dolbeau-Mistassini  
sous la présidence de Nadia Tremblay**

---

**1. PRÉSENCES**

Francis Côté, Audrey Piquette, Nadia Tremblay, France Lapierre, Dany Privé, Julie Séguin, et Mario Simard.

**ABSENCE** : Stéphane Nadeau

**MOT DE BIENVENUE** : Nadia Tremblay souhaite la bienvenue à tous.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Julie Séguin propose l'acceptation de l'ordre du jour tel que présenté par la présidente.

**VOTE** : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3. PROCÈS-VERBAL DU 10 OCTOBRE 2018**

**3.1 Adoption**

France Lapierre propose l'adoption du procès-verbal du 10 octobre 2018.

**VOTE** : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3.2 Suivi du procès-verbal du 10 octobre 2018**

**Au point 9, Liste d'ancienneté au 30 juin 2018**, La partie patronale mentionne qu'elle sera disponible d'ici quelques semaines pour vérification.

**Au point 11, Clientèle 2018-2019**, La partie patronale mentionne qu'elle acheminera à la partie syndicale la version officielle de la clientèle scolaire 2018-2019.

**Au point 13, Temps moyen**, Une fois comptabilisé d'ici quelques semaines, la partie patronale acheminera à la partie syndicale le calcul du temps moyen.

**Au point 22, Hockey - Cité étudiante**, La partie patronale confirme que Simon Gaudreault est rémunéré au taux accordé pour le parascolaire lorsqu'il effectue une tâche d'entraîneur.

**Au point 25.3, GPI Internet**, La partie syndicale demande à la partie patronale de maintenir GPI Internet fonctionnel au début de la prochaine année scolaire au cas où la commission scolaire éprouverait certaines difficultés avec la mise en place de la plateforme « Mosaik enseignant ».

**4. LISTE DE PRIORITÉ/CHANGEMENT DE CHAMP**

Les parties patronale et syndicale déposent un document « Demande de changement de champ » (joint au présent procès-verbal). Dorénavant pour le processus de mutation, et plus spécifiquement pour les demandes de changement de champ, la commission scolaire accordera celles-ci seulement aux personnes inscrites sur la liste de priorité lorsque leur tour sera arrivé à leur rang dans leur champ de qualification légale. Les deux parties s'entendent que cela sera effectif à compter du 27 novembre 2018 pour l'attribution des prochains postes réguliers temps plein (E1).

**5. ENTENTE MULTISECTORIELLE**

Ce point est reporté à la prochaine rencontre du comité.

**6. RAPPEL CHAMP 21 – MARC GENEST**

La partie patronale explique brièvement le rappel du champ 21 de Marc Genest à la Polyvalente des Quatre-Vents. Cette dernière précise que le rappel a été fait lors du retrait de la liste d'ancienneté

de Sarah Lamontagne et à la suite de la mutation permanente de Suzanne Gilbert à la Polyvalente Jean-Dolbeau. Le rappel du champ 21 a eu lieu en date du 10 septembre dernier.

**7. RÉVISION PROCESSUS D'ÉVALUATION EN VUE DE L'INSCRIPTION SUR LA LISTE DE PRIORITÉ**

France Lapierre demande à la partie patronale de revoir leur processus d'évaluation afin de clarifier ce dernier. La partie patronale est consciente de certaines problématiques plus particulièrement lors d'évaluations lorsqu'il y a utilisation des différents formulaires (formule hybride). La partie patronale s'engage à regarder de nouveau le processus dans les prochaines semaines afin d'apporter des améliorations.

**8. PLAN D'INTERVENTION ET SUPPLÉANCES**

Étant donné le manque de suppléants, la partie syndicale propose à la partie patronale de rémunérer les enseignantes et enseignants volontaires avec les sommes des mesures 15374 et 15375 pour la libération d'enseignants afin d'assister à une rencontre du plan d'intervention. Les plans d'intervention pourraient avoir lieu lorsque les enseignants sont en période de disponibilité. La partie patronale reçoit la demande et analysera cette possibilité.

**9. POSTES EN ANGLAIS AU PRIMAIRE ET EN ADAPTATION SCOLAIRE AU SECONDAIRE**

La partie patronale offrira un poste en anglais au primaire à la prochaine personne de la liste de priorité et mentionne qu'un poste a été attribué à Kim Caouette enseignante de la liste de priorité en adaptation scolaire à la Cité étudiante à la suite de la retraite de Suzie Boivin le 10 novembre dernier.

**10. LISTE DES ÉCOLES EN MILIEUX DÉFAVORISÉS**

Audrey Piquette précise que le bottin a déjà été acheminé par courriel à la partie syndicale.

**11. DATE DE RENCONTRE – EXIGENCES PARTICULIÈRES**

La partie patronale demande à la partie syndicale de planifier une rencontre pour discuter d'exigences particulières. Cette rencontre aura lieu le 19 décembre prochain à 14 h au Centre administratif de Dolbeau-Mistassini.

**12. VARIA**

Aucun point n'est ajouté en varia.

**13. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE**

La prochaine rencontre du CRT aura lieu le 20 février 2019 à 13 h 30 au Centre de services de Saint-Félicien.

**LEVÉE DE LA RENCONTRE**

La séance est levée à 15 h 27.

---

---